

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 14 avril 2016 à 20h45.

Rabastens, le 08/04/2016
Le Maire,

Présents :

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Ludivine PAYA DELMON - Jean François COZZOLINO - Jean-Guy LECLAIR - Daniel BARRAQUE - Vanessa PELLERIN - Marie-Martine MANIAGO - Marie MONNIER - Jacqueline FELZINES - Marie-Pierre ROBERT - Jean-François CARIVEN - Jean-Paul RUFFIO - Bernard MONTFRAIS - Alain BREST - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE - Christian TABOURIN

Représenté(s) :

Madame Cécile DERREVEAUX ayant donné procuration à Danièle BOROT
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Monsieur Christian TABOURIN ayant donné procuration à Françoise CATHALA
Monsieur Erick ESPEL ayant donné procuration à Vanessa PELLERIN

Excusé : Philippe PASCUAL

Secrétaire de séance : Aude CAPELLI

Séance du 14 avril 2016

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/03/2016

1. Finances

1.1- Vote des Comptes-Administratifs 2015 et des comptes de gestion

1.2- Affectation du résultat

1.3- Fiscalité : vote des taux 2016

1.4- Vote des Budgets Primitifs 2016

2. Ressources humaines : Participation financière poste chef de service pôle animation-associations

3. Dénomination de rue Lotissement la Maurole

4. Convention Commune de Rabastens/ « Les amis de Vertus »

5. Station d'épuration Rabastens/Couffouleux

6. Communication sur le programme pluriannuel d'intervention pour la voirie communale

7. Convention avec le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

8. Projet de médiathèque intercommunale : projet d'acquisition du parking

9. SIVOM : Prorogation de la convention pour la collecte des ordures ménagères

10. Subvention Classe découverte

11. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL (SDEC), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS (SDEG), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZERE (SDEE) ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

12. Attribution de marché : Fauchage entretien chemins ruraux et voies communales

13. Point sur le Conseil Municipal Jeunes

14. Point sur l'intercommunalité

15. Point sur le CCAS

Questions diverses

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 15/03/2016 au vote, il est validé à l'unanimité.

1- FINANCES

1.1- Vote des Comptes-Administratifs 2015 et des comptes de gestion

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER et quitte la salle pour laisser

l'assemblée délibérer sur les comptes administratifs et comptes de gestion 2015 des budgets de la ville et de l'assainissement.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'examiner les comptes établis par l'ordonnateur et retraçant les opérations de l'exercice 2015 en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement qui ont été examinés par la commission des finances du 05/04/2016.

Monsieur Alain BREST regrette de ne pas avoir eu les documents remis en début de séance plus tôt, ce qui lui aurait permis d'apprécier plus précisément les comptes-administratifs, toutefois il indique qu'il les votera compte-tenu que les comptes de gestion ont été vérifiés par le Trésorier. Monsieur Bernard MONTLIVIER indique que les documents obligatoires ont été transmis et propose aux membres présents de leur apporter les précisions dont ils auraient besoin.

Le compte administratif reprend toutes les opérations budgétaires réalisées de janvier à décembre 2015.

De façon synthétique, il s'établit comme suit :

VILLE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE 2015
FONCTIONNEMENT	4 957 007.62	5 862 213.09	905 205.47	1 376 033.47
INVESTISSEMENT	753 503.21	957 409.32	203 906.11	-185 019.56

ASSAINISSEMENT

Le compte administratif reprend toutes les opérations budgétaires réalisées de janvier à décembre 2015. De façon synthétique, il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE 2015
EXPLOITATION	170 652.19	86 618.63	-84 033.56	-84 033.56
INVESTISSEMENT	99 292.65	369 821.59	270 528.94	399 712.50

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, (Le Maire ne prend pas part au vote comme il se doit), adopte, **à l'unanimité**, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2015, identiques en valeur et :

-approuve le compte administratif de la Commune 2015 et décide de reporter sur le BP 2016 le solde d'exécution d'investissement sur le compte 001 : -185 019.56 €

-approuve le compte administratif de l'Assainissement 2015 et décide de reporter sur le BP 2016 le solde de la section d'exploitation compte 002 – résultat reporté : - 84 033.56 €

Et le solde de la section d'investissement, compte 001 : + 399 712.50 €

1.2- Affectation du résultat

Après examen des comptes administratifs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2015 du budget principal et assainissement et fait procéder au vote de cette affectation qui a été examinée par la commission des finances du 05/04/2016.

Budget communal

L'excédent de fonctionnement est de : 1 376 033.47 €

Il est proposé d'affecter 138 334 € en section de fonctionnement (au 002) et 1 237 699.47 € au

Et le solde de la section d'investissement, compte 001 : -185 019.56 €

Budget assainissement

Report sur le BP 2016 le solde de la section d'exploitation, compte 002 – résultat d'exploitation reporté : - 84 033.56 €

Et le solde de la section d'investissement, compte 001 : + 399 712.50 €

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve l'affectation des résultats 2015 de la Commune telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- **Approuve** le report des résultats 2015 de l'Assainissement telle qu'elle est présentée ci-dessus.

1.3- Fiscalité : vote des taux 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes locales comme en 2015 et de les fixer selon le tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX PROPOSE
TAXE D'HABITATION	13.68
TAXE FONCIERE BATI	27.67
TAXE FONCIERE NON BATI	82.61

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le maintien des taux 2015 sur 2016 selon le tableau présenté.

Il est également proposé de la même manière que pour les trois taxes de voter les taux pour la TEOM qu'il est proposé de maintenir:

TEOM	Bases 2016	Taux 2016 *	Produit
Taux plein	3 552 762	7.64	271 431
Taux réduit	747 569	3.82	28 557
TOTAL :			299 988

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le maintien des taux sur 2016 à la valeur qu'ils avaient en 2015 ce qui donne un produit de 299 988 €.

1.4- Vote des Budgets Primitifs 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui présente les budgets primitifs 2016.

VILLE

Le budget primitif Commune 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Le total de la section de fonctionnement est de : 5 233 495 €

Section investisse ment

Le total de la section d'investissement est de : 2 025 886 €

Monsieur Albert BRAS souhaite connaître le détail des dépenses concernant les travaux de voirie. Il s'agit des travaux de la rue des près, des aménagements de la place Auger Gailhard et des travaux de la rue du faubourg Saint-Michel.

Monsieur Alain BREST regrette de ne pas avoir la liste détaillée des restes à réaliser, cela aurait permis une meilleure lisibilité des comptes.

ASSAINISSEMENT

Le budget primitif Assainissement 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'exploitation

Le total de la section d'exploitation est de : 472 200 €

Section investissement

Le total de la section d'investissement est de : 2 286 390 €

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **par 22 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes Annie VIGNERAC, Françoise CATHALA, Stéphanie SARRADE, M. Alain BREST, Albert BRAS et Christian TABOURIN)**

- Approuve le budget 2016 de la Commune
- Approuve le budget 2016 de l'Assainissement

2. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la gestion de l'école de musique communale, jusqu'alors assurée par un agent titulaire de la collectivité, sera conduite par un agent du service commun animations-associations de la Communauté de Communes du Rabastinois à compter du 01/05/2016. En effet, à cette date, le temps de travail de l'agent communal (réduit à sa demande) ne lui permettra plus d'avoir en charge cette mission.

La Communauté de Communes a validé par délibération du 07/04/2016 l'augmentation de 7 heures hebdomadaires du temps de travail du poste de chef de service du pôle animations – associations.

Il convient donc à présent de valider la participation financière de la Commune de Rabastens pour les 7 heures hebdomadaires à compter du 01/05/2016, représentant un coût mensuel de 586.37 € ainsi que toutes rémunérations afférentes à cette mission (NBI, indemnités).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par **23 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes Annie VIGNERAC, Françoise CATHALA, Alain BREST, Stéphanie SARRADE, Christian TABOURIN)** la proposition énoncée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes du Rabastinois.

3. DENOMINATION DE RUE LOTISSEMENT DE LA MAUROLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique que sur proposition de la commission urbanisme du 20/08/2015, il y a lieu de procéder à la dénomination d'une voie.

Cette voie est située dans le lotissement des consorts Béteille.

Il est proposé de dénommer cette voie : Rue Jeanne TREGAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** la dénomination telle qu'énoncée par Monsieur le Maire et l'autorise à accomplir les démarches nécessaires à la dénomination de cette voie et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. CONVENTION COMMUNE DE RABASTENS/ LES AMIS DE VERTUS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian LEGRAND qui indique à l'assemblée que l'association « Les Amis de Vertus » œuvre à la restauration de l'Eglise de Vertus depuis plusieurs années et qu'en 2016, une étude a été réalisée concernant la réfection de plusieurs éléments de l'Eglise : un escalier, le chœur et la nef.

Après concertation le choix de l'entreprise s'est porté sur l'entreprise Vertus Habitat. Il est proposé que la Mairie de Rabastens procède au règlement de la facture totale d'un montant de 7 656.24 € TTC et que l'association rembourse à la commune le montant HT (6 380.20 €), la commune de Rabastens pourra ensuite récupérer une partie de la TVA par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** accepte la proposition énoncée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante telle que présentée à l'assemblée.

5. STATION D'EPURATION RABASTENS/COUFFOULEUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui informe l'assemblée que suite aux différentes offres concernant la construction des réseaux de transfert des eaux usées des agglomérations de Rabastens-Couffouleux – Lot n°2, qui ont été déposées et après analyse par les différents bureaux d'études compétents, le groupement OULES-ROSSONI-BENEZECH TP a été considéré comme le mieux disant.

Le montant des travaux s'élève à 167 436.30 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** de retenir le groupement OULES-ROSSONI-BENEZECH TP pour la construction des réseaux de transfert des eaux usées des agglomérations de Rabastens-Couffouleux pour un montant de 167 436.30 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

6. COMMUNICATION SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION POUR LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui présente à l'assemblée le planning prévisionnel pluri-annuel des travaux ainsi qu'il suit :

REFECTION VOIRIE PREVISIONNEL 2016-2020	Montant en € TTC
2017	
Rue du Port Bas	12 348.00 €
Rue Amédé de Clausade	6 100.00 €
Rue Barrière de la Santé	11 500.00 €
Chemin de la Poude	25 800.00 €
Total	55 748.00 €
2018	
Rue chapelle St Roch	5 445.00 €
CR Pigeonnier avenue de la Croix Blanche	24 200.00 €
RD2 via CR St Jean	23 000.00 €
Total	52 645.00 €
2019	
CR Pigeonnier avenue de la Croix Blanche suite	13 800.00 €
Chemin de Toutoure	18 400.00 €
Rue des jardins	7 700.00 €
Rue de l'enclos	12 100.00 €
Rue Emile Marty	4 095.00 €
Total	56 095.00 €
2020	
Rue de l'ancienne Briqueterie	7 800.00 €

Chemin du coteau	15 000.00 €
Chemin des vignes	16 400.00 €
Rue du père Plancade	12 500.00 €
Total	51 700.00 €

Monsieur le Maire rappelle que ce planning n'est en aucun cas un devis mais permet de programmer les dépenses à intervenir en matière de réfection de voirie communale de manière à respecter autre que faire se peut le planning pluri-annuel.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si ces dépenses seront affectées en investissement et si ces travaux n'auront pas de conséquences sur les réseaux humides.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agira de dépenses de fonctionnement (bicouche) et qu'à priori, ces travaux n'auront pas de conséquences sur les réseaux humides. Cela sera à vérifier dans le cas d'éventuelles nouvelles constructions.

7. CONVENTION AVEC LE CIDFF (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jacqueline FELZINES qui indique à l'assemblée qu'il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec le CIDFF afin de permettre la mise en place de permanences sur la commune par le biais d'une convention.

Elle rappelle que cette association départementale mène des actions transversales pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dont les services spécifiques s'orientent vers la conciliation vie familiale/vie professionnelle. Des professionnels sociaux accueillent, orientent et conseillent autour des droits fondamentaux.

Le CIDFF promeut l'accès au droit des personnes, lutte contre les violences sexistes, vient en aide aux victimes, favorise l'accès aux droits des jeunes et dispose également d'hébergements temporaires d'insertion.

Le coût annuel est évalué à 5 000 € (3 heures de permanence hebdomadaire), aussi, il est proposé de solliciter les communes du Rabastinois qui pourraient bénéficier de ce service et ainsi verser une participation financière.

Monsieur Alain BREST et Françoise CATHALA proposent de vérifier si le local du planning familial pourrait être mutualisé.

Le Conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter le CIDFF pour organiser des permanences sur la commune et solliciter également le concours des communes du Rabastinois.

8. PROJET DE MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE : PROJET D'ACQUISITION DU PARKING

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique à l'assemblée que le conseil de communauté dans sa séance du 07/04/2016 a validé le plan de financement prévisionnel concernant le projet de création d'une médiathèque.

Concernant l'acquisition du parking, la Communauté de Communes accepte de participer à hauteur de 33% du prix d'achat soit 25 000 €, reste à la charge de la Commune de Rabastens 55 000 € hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** valide l'acquisition du parking telle que présentée.

9. SIVOM : Prorogation de la convention pour la collecte des ordures ménagères Monsieur le Maire appelle à l'assemblée que la convention avec le SIVOM arrive à son terme le 30/06/2016 (délibération du conseil municipal du 16/06/2015).

Le Président du SIVOM propose, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et afin d'assurer la collecte des ordures ménagères jusqu'à la dissolution du SIVOM, il est proposé de proroger la convention jusqu'au 30/06/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** valide la prorogation du délai de la convention et ce jusqu'au 30/06/2017 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

10. SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui propose comme chaque année de verser une subvention à l'Ecole Elémentaire Las Peyras dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte. Cette année elle se déroulera du 06 au 10/06/2016 à Port-Leucate. Il s'agira pour la commune de verser une participation financière maximale de 60 € par élèves pour 54 élèves soit 3 240.00 €.

Madame Annie VIGNERAC indique que l'école a sollicité une participation financière de 80 € par enfant. Madame Danièle BOROT précise que le budget présenté par l'école était de 60 €. Monsieur Alain BREST indique qu'il serait regrettable que l'Association des Parents d'Elève soit obligée de financer de manière trop importante la classe découverte et mettre son budget en péril si le besoin est effectivement de 80 €.

Afin de s'assurer de la demande de la part de l'école, Monsieur le Maire propose de reporter cette décision à une séance ultérieure.

Après débat, il est décidé à **l'unanimité** de voter la subvention telle que présentée par Madame BOROT soit une participation de 60 € par enfant de la commune.

11. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL (SDEC), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS (SDEG), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZERE (SDEE) ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Le conseil municipal accepte à **l'unanimité** d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture GAZ naturel. La Commune pourra bénéficier de nouveaux tarifs en mars 2017 compte-tenu de son engagement jusqu'à cette date auprès d'EDF.

12. ATTRIBUTION DE MARCHÉ : FAUCHAGE ENTRETIEN CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui rappelle à l'assemblée qu'un marché a été lancé pour l'entretien et le fauchage des chemins ruraux et voies communales. Il convient à présent de valider la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 16/03/2016 qui, après analyse des offres, présente la SARL AGRI SUD OUEST de Graulhet comme la mieux disante.

Le montant du marché s'élève à 24 700.00 € HT.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si la commune va conserver l'épareuse et combien d'agents sont affectés à sa conduite.

Monsieur le Maire indique qu'un agent continuera à utiliser occasionnellement l'épareuse de la commune pour l'entretien ponctuel de certains espaces, le long linéaire sera quant à lui effectué dans le cadre du présent marché. L'épareuse de la commune pourra aussi être mise à disposition des autres communes qui en feront la demande.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si des pénalités pourront être appliquées en cas de panne ou pour d'autres motifs ne permettant pas d'assurer le travail en temps utiles.

Monsieur Paul BOZZO indique que la SARL Agri Sud Ouest dispose d'un parc de véhicules assez important pour assurer la mission demandée. Monsieur le Maire indique que cette clause serait rajoutée si elle n'avait pas été intégrée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** accepte de retenir l'entreprise SARL AGRI SUD OUEST de Graulhet pour un montant de 24 700.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

13. POINT SUR LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Madame Marie MONNIER indique à l'assemblée que le CMJ a parrainé un enfant par le biais d'une association française caritative d'aide aux enfants pauvres « Enfants du Mékong », à ce titre le CMJ a organisé une vente de pâtisseries sur le marché de Rabastens le samedi 09 avril dernier et a collecté 352.10 € en faveur de l'Association.

14. POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire indique que le travail de mise en œuvre du schéma départemental de

coopération intercommunale validé par Monsieur le Préfet est lancé et que la réflexion se déroule dans un bon état d'esprit.

15. POINT SUR LE CCAS

Madame Danièle BOROT indique à l'assemblée que le budget du CCAS a été voté pour 2016.

16. ACOMPTE SUBVENTION RABAS'FETES

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de valider le versement du premier acompte concernant la subvention à l'association RABAS'FETES.

Il rappelle que la subvention 2015 attribuée à l'association s'élevait à 16 000 €, et propose ainsi de verser un premier acompte sur la subvention 2016 pour un montant de 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** décide de verser le premier acompte sur la subvention 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Questions diverses

Madame Françoise CATHALA regrette de n'avoir que très peu d'informations au sujet des compteurs Linky et souhaite savoir ce qui va être fait sur la commune.

Monsieur Jean-Paul RUFFIO indique qu'il y a effectivement une forte demande d'informations dans ce domaine et qu'à ce titre l'association Antenne 81 va prochainement mettre en place une information à ce sujet.

La séance est levée à 22h52.